



Communauté de Communes  
**Lomagne Gersoise**  
 Territoire d'@ccueil et d'excellence

## REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERSOISE

### ANNEXE II: MONTANT DES REDEVANCES

		DETAIL DES PRESTATIONS		MONTANT HT en €
1	NEUF	A.	Conception et implantation des installations (Article 7)	200
		B.	Contrôle de bonne exécution des ouvrages (Article 9)	240
2	REHABILITATION	A	Conception et implantation des installations (Article 7)	100
		B	Contrôle de bonne exécution des ouvrages (Article 9)	240
3		1er Contrôle de bon fonctionnement ou diagnostic des installations d'assainissement non collectif (Articles 13 - 16)		250
4		Contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif (Articles 12 –16)		118
5	Contrôles de bon fonctionnement dans le cadre des ventes immobilières			
	A	OPTION sous 5 jours ouvrés		350
	B	OPTION sous 15 jours ouvrés		250
	C	OPTION sous 1 mois		200
	D	OPTION sous 2 mois		118
	E	Absence du demandeur au rendez-vous		70
6		Contre visite (articles 9 et 12)		100

Ainsi délibéré, ledit jour 12 décembre 2016.

Au registre sont les signatures



Pour extrait conforme  
 et certification du caractère exécutoire de l'acte,  
 Fleurance, le 19 décembre 2016  
 Le Président,

Jean-Louis CASTELL